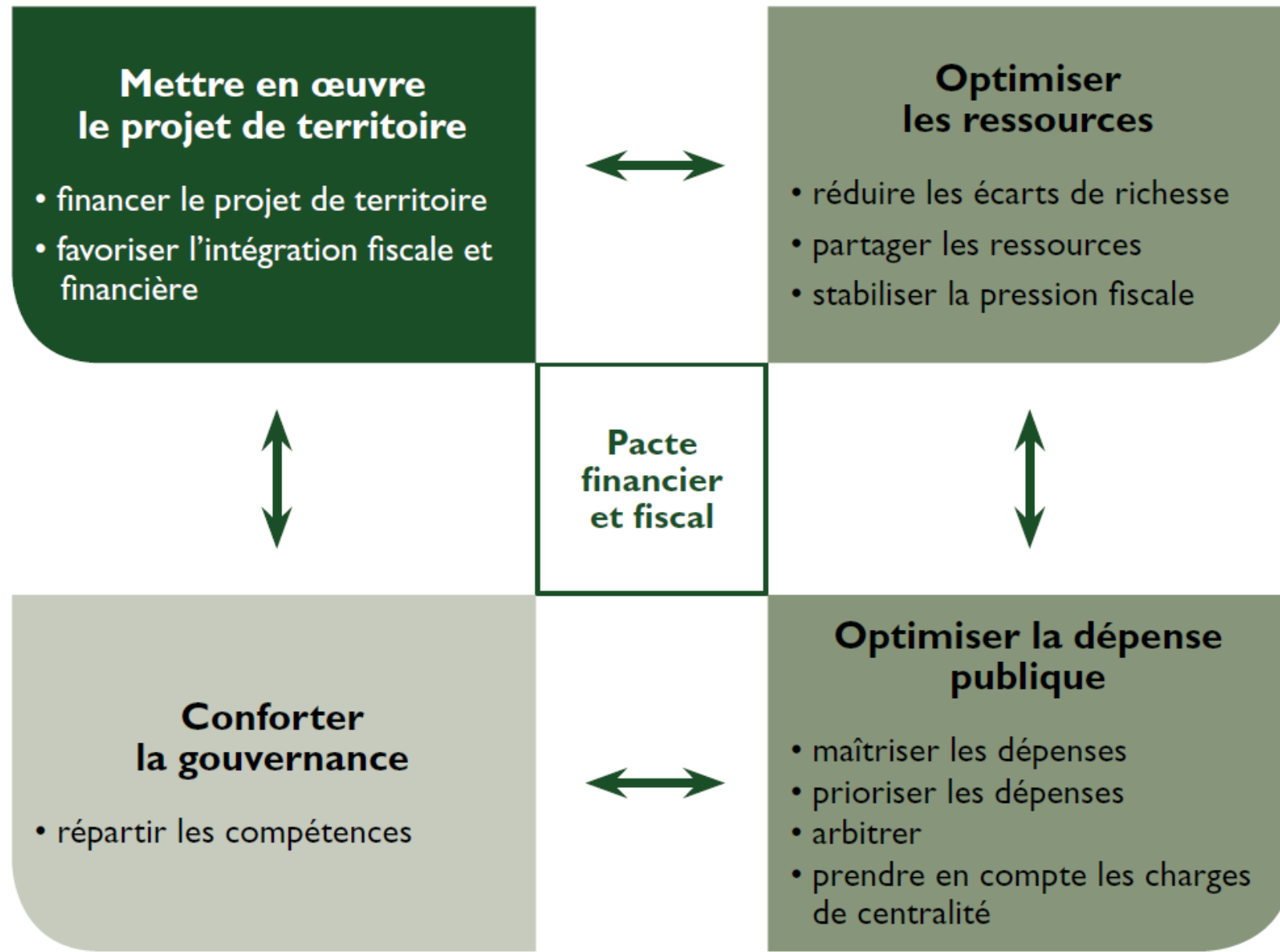


Le pacte financier et fiscal de solidarité au service du projet de territoire



LE PACTE FINANCIER ET FISCAL : POUR QUELS OBJECTIFS ?





Un levier indispensable pour un enjeu de taille pour le projet de territoire

- ▶ Un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire communautaire
- ▶ L'enjeu est de taille, il porte sur la capacité des intercommunalités à optimiser leurs politiques de solidarité et à maîtriser leurs charges de fonctionnement
- ▶ Aller au-delà des reversements obligatoires que sont les attributions de compensation
 - ▶ Dotation de solidarité communautaire
 - ▶ Fonds de concours
 - ▶ Conventions de mise à disposition des moyens matériels et humains
 - ▶ Coordination des investissements et de l'offre de service public



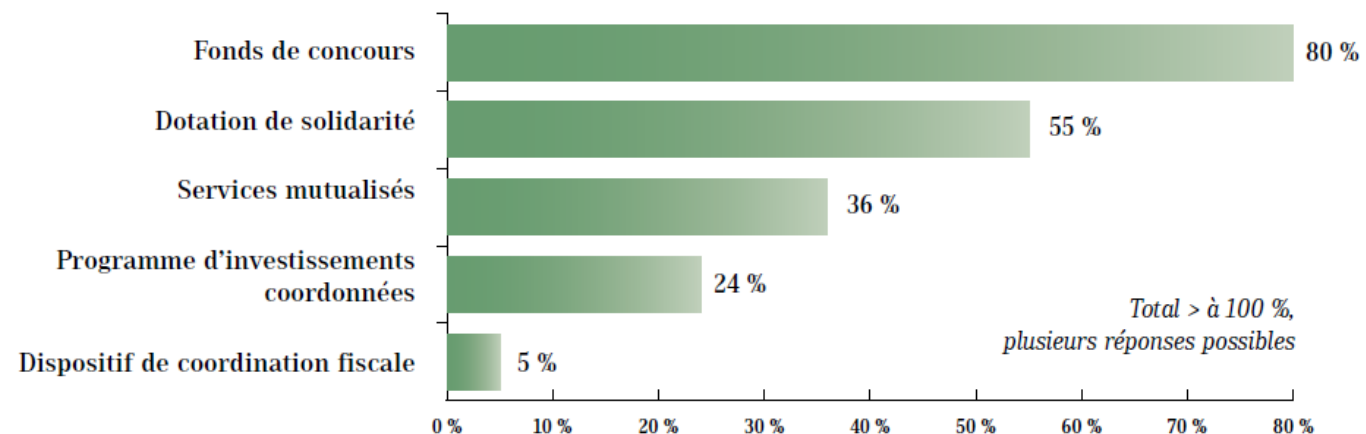
Communes et communauté ont un destin financier lié

- ▶ Mise en œuvre conjointe du projet de territoire
- ▶ Politiques de reversement par dotations de solidarité ou fonds de concours
- ▶ Partage de compétences pouvant donner lieu à des relations financières croisées
- ▶ Développement de la péréquation à l'échelle intracommunautaire
- ▶ Mise en œuvre de politiques de solidarité en faveur des communes défavorisées ou porteuses de projets spécifiques
- ▶ Elaboration des futurs schéma de mutualisation...

Dans un contexte de rigueur financière accrue

- Une nécessaire coordination pour activer le levier fiscal
- La possibilité de définir des principes de solidarité pour la mise en œuvre du fonds de péréquation horizontale (FPIC)
- La nécessité d'agir le plus efficacement et au bon niveau (subsidiarité)


Quels sont les outils de solidarité financière et fiscale utilisés par la communauté ?



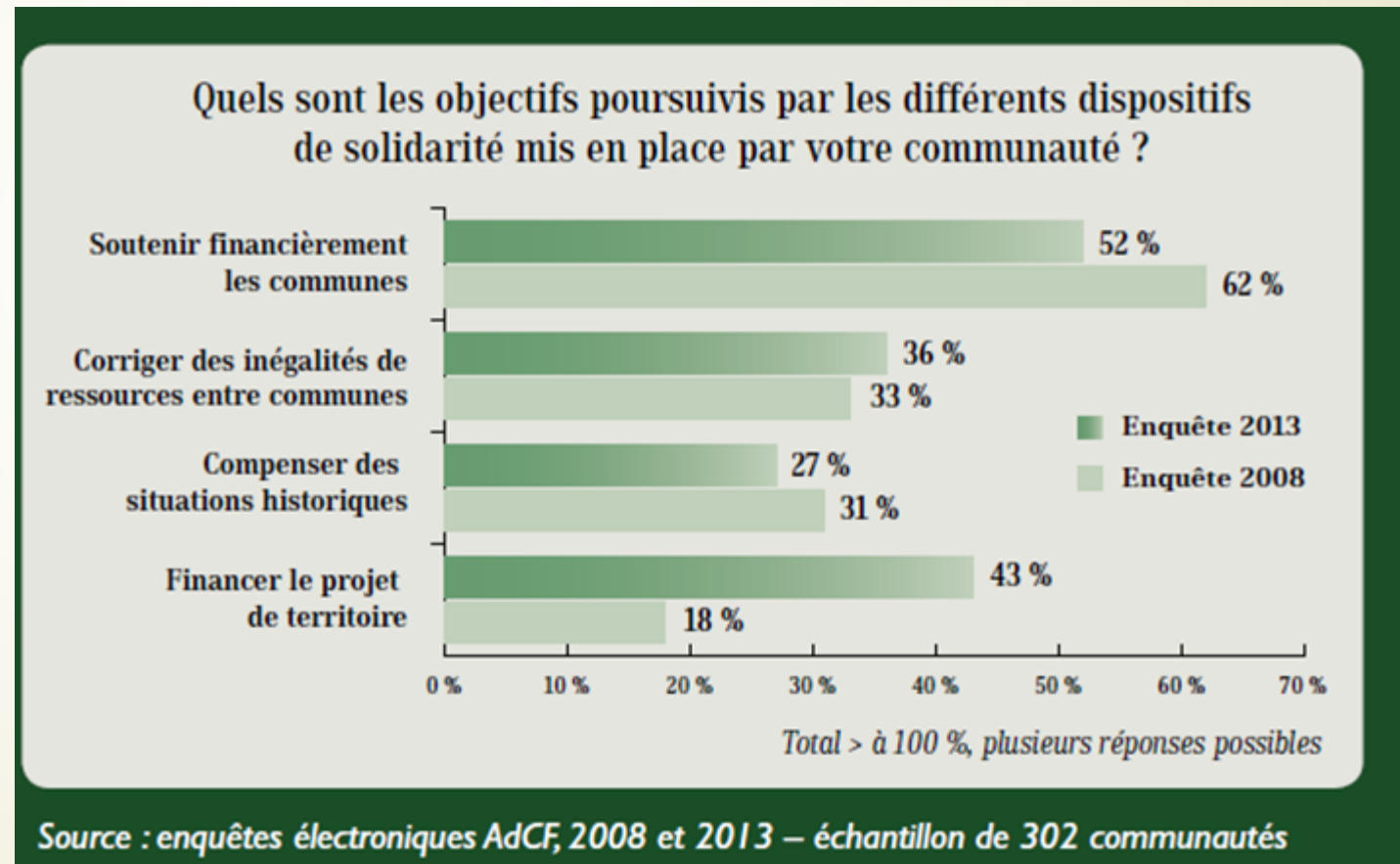
Source : enquête électronique AdCF, 2013 – échantillon de 302 communautés



En concertation avec les communes et les instances participatives

- ▶ Portraits individualisés des communes membres et échanges personnalisés débouchant sur :
 - ▶ Un diagnostic financier et fiscal agrégeant la situation de la communauté et des communes membres
 - ▶ Réunions trimestrielles avec les secrétaires, secrétaires généraux et directeurs généraux des communes
 - ▶ Eclairage du conseil de développement
 - ▶ Séminaires de travail : lancement le 19 avril 2019
- 

Dans un objectif de solidarité et de correction des écarts et des disparités





Selon une méthode à élaborer collectivement

- **Ce sera l'objet du premier séminaire du 19 avril 2019**